



**lundi, 19. Décembre 2016**

**SOMMAIRE** Cliquez sur les titres pour lire les articles

<b>Marché &amp; Economie.....</b>	<b>2</b>
<i>Haute commission mixte algéro-mauritanienne : 14 accords de coopération seront signés.</i>	2
<i>M. Abdennasser Sayah, DG d'Algérie Poste : « Développer le paiement par carte » .....</i>	2
<i>Paiement électronique : Lancement de « Jibayatic ».....</i>	3
<i>M. Abdelkader Ouali sur les chantiers des grands transferts : Métamorphoser la région .....</i>	4
<i>Importations des médicaments : Légère baisse de la facture.....</i>	5
<i>Economie numérique: La loi sur le e-commerce présentée bientôt au gouvernement .....</i>	5
<i>Coopération algéro-tunisien : Signature d'une convention de partenariat .....</i>	6
<b>Commerce .....</b>	<b>7</b>
<i>Algérie-Arabie Saoudite : un 5e vol hebdomadaire Djeddah-Alger à partir de janvier 2017 .</i>	7
<i>Caarama Assurance prévoit l'ouverture de son capital .....</i>	7
<i>La briqueterie de Tidjellabine table sur l'exportation à l'horizon 2018 .....</i>	8
<b>Transactions &amp; Contrats .....</b>	<b>8</b>
<i>Raffinage des hydrocarbures : Sonatrach signe des contrats de partenariat.....</i>	8
<b>Régions.....</b>	<b>10</b>
<i>7 millions de litres d'huile d'olives attendus à Bouira .....</i>	10
<i>136 projets d'investissement recensés à Alger .....</i>	10



**CCI ALGÉRO-FRANÇAISE**

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

[cciaf@cciaf.org](mailto:cciaf@cciaf.org)

[www.cciaf.org](http://www.cciaf.org)

**NOS EVENEMENTS SUR**

**[WWW.CCIAF.ORG](http://WWW.CCIAF.ORG)**

### Haute commission mixte algéro-mauritanienne : 14 accords de coopération seront signés

Source : El Moudjahid

Le ministre des Affaires maghrébines, de l'UA et de la Ligue des États arabes, Abdelkader Messahel, a annoncé, hier à Alger, que 14 accords de coopération seront signés dans différents domaines, lors de la 18e session de la haute commission mixte algéro-mauritanienne. «La 18e session de la haute commission mixte algéro-mauritanienne verra la signature de 14 accords de coopération bilatérale dans les domaines de la justice, de la formation professionnelle, de la santé, du commerce et plusieurs secteurs économiques intéressant les deux pays», a indiqué M. Messahel, dans une déclaration à la presse, en marge de la réunion du comité de suivi algéro-mauritanien, qu'il a coprésidé avec la ministre déléguée mauritanienne chargée des affaires maghrébines et africaines, Khadija M'barek Fall. «Cette réunion dégagera, pour la première fois, une feuille de route à soumettre au Premier ministre, Abdemalek Sellal, et son homologue mauritanien, Yahia Ould Hamdine, présidents de la commission, pour la mise en œuvre des accords», a précisé M. Messahel. Par ailleurs, M. Messahel a dit avoir évoqué, à la faveur de cette réunion préparatoire à la haute commission mixte, avec la ministre mauritanienne, «le renforcement de la coopération avec la Mauritanie dans d'autres domaines de coopération», outre «la situation dans la région», relevant une convergence des vues entre les deux parties. Après avoir rappelé que les relations algéro-mauritaniennes sont «privilegiées et exceptionnelles», il a mis l'accent sur «l'intérêt accordé par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et le Président

mauritanien Mohamed Ould Abdelaziz, pour faire de ces relations un modèle à suivre dans la région du Maghreb, grâce à la coopération bilatérale». M. Messahel a réaffirmé «l'existence d'une coordination et d'une coopération sécuritaire entre l'Algérie et la Mauritanie, en sus d'un échange de visites au niveau des institutions en charge de la lutte contre le terrorisme et le crime», soulignant l'importance de cette coopération, car «nous vivons dans une région marquée par des troubles, le crime organisé et les menaces». «L'Algérie est satisfaite du niveau de la coordination sécuritaire avec la Mauritanie et la concertation politique, notamment à l'approche du sommet de l'Union africaine (UA) et de la coopération dans d'autres domaines, tel le secteur économique», a-t-il ajouté. De son côté, la ministre mauritanienne s'est félicitée du «bon niveau» des relations «historiques et fraternelles» liant les deux pays, affirmant que «toutes les facilités ont été mises en place pour la signature de nouveaux accords dans des domaines clés».

### M. Abdennasser Sayah, DG d'Algérie Poste : « Développer le paiement par carte »

Source : El Moudjahid

«Notre objectif est de développer le paiement par carte», a déclaré, hier au Forum d'El Moudjahid, le directeur général d'Algérie Poste, M. Abdennasser Sayah, tout en indiquant que près de 6 millions de cartes de paiement électronique ont été distribuées par Algérie Poste depuis la mise en place du e-paiement.

Le directeur général d'Algérie Poste, qui met l'accent sur toute l'importance de la carte de paiement électronique «Edhabia», lancée le 7 décembre 2016, a indiqué que près de 6 millions de cartes de paiement électronique ont été distribuées par Algérie Poste depuis la mise en

place du paiement en ligne. «L'opération prévoit, notamment la distribution, d'ici fin 2017, de 15 millions de cartes», a-t-il précisé. Citant ensuite les principaux avantages de cette solution, notamment la possibilité d'effectuer tous types de transactions, en matière de paiement et de retrait, au niveau des guichets postaux, ainsi que le paiement sur internet, M. Abdennasser Sayah a expliqué que l'établissement qu'il dirige s'est est résolument engagé dans une voie de «digitalisation». Cela a commencé, cette année, rappelle-t-il, avec un processus d'audit de l'ensemble du système d'information. Suite à cet audit réalisé par un cabinet algérien de renommée internationale, quelques «vulnérabilités» ont été détectées, parmi lesquelles figures l'ancienne solution monétique d'Algérie Poste qui datait de 2005. Aussi, il a été décidé de se lancer sur une nouvelle solution monétique, chose qui a été faite en un temps record. En effet, après le lancement des appels d'offres, une société russe a été retenue pour cette solution très robuste englobant tout ce qui concerne la monétique, y compris la partie banking. Moins de trois mois après la notification de l'attribution faite le 15 septembre dernier, la solution a été lancée le 7 du mois courant, et «la carte est prête». Il convient de signaler, dans ce contexte, qu'Algérie Poste gère, actuellement, deux modes, à savoir l'ancienne et la nouvelle solution. Comme il existe près de 6,5 millions de cartes qui ont été distribuées avec l'ancienne solution, et que grand nombre de citoyens utilisent actuellement l'ancienne carte, une coupure brusque, sans remettre l'ensemble des nouvelles cartes aux bénéficiaires, n'est pas recommandée, a-t-il mis en évidence. C'est pourquoi les responsables de l'établissement ont préféré laissé l'ancienne carte fonctionner au niveau ATM des bureaux de poste. «On est en train de distribuer la nouvelle carte progressivement. Une fois qu'on arrive à un seuil acceptable, on bascule carrément les anciens GAB vers

la nouvelle solution. Ainsi, les anciennes cartes seront débranchées», relève l'hôte d'El Moudjahid qui affirme qu'«à partir de fin janvier, les anciens GAB vont basculer à la nouvelle solution». Ce qu'il faut savoir, c'est qu'actuellement, le citoyen peut payer sa facture d'eau et d'électricité sur internet, avec la nouvelle carte. «Il y aura bientôt d'autres facturiers», assure l'invité du forum. D'autre part, et pour ce qui concerne l'achat via internet, deux expériences-pilotes ont été lancées, à ce jour, avec l'Agence nationale de l'artisanat et l'entreprise «IRIS». À noter, également, que la carte «Edhabia» est valable aussi sur les terminaux de paiement électronique (TPE). On apprendra, à la faveur de cette rencontre, que la première superette qui a accepté la proposition est celle dénommée «Family Shop», située du côté de Blida. «En ce moment, les équipes sont en place, et les citoyens qui ont reçu leurs nouvelles cartes peuvent d'ores déjà opérer des transactions sur les TPE au niveau de cette superette. Cela dit, l'établissement Algérie Poste compte conclure progressivement plusieurs contrats avec les commerçants, pour généraliser cette opération au niveau des superettes. Le conférencier a lancé hier un appel à partir du Forum d'El Moudjahid, à «l'ensemble des commerçants, pour acquérir des TPE, soit auprès d'Algérie Poste, soit auprès de l'ABEF». À retenir que les détenteurs de la carte «Edhabia» pourront effectuer des opérations de retrait et de paiement sur compte CCP, «en toute sécurité». Son mode d'utilisation hautement sécurisé garantit la fiabilité des transactions par une vérification de l'identité des clients par des moyens technologiques à la pointe, précise-t-on. Les frais à payer sont tout à fait raisonnables : 350 DA tous les deux ans. Cependant, la taxe imposable après le retrait au niveau des distributeurs automatiques des billets de banques est de 30 DA, quel que soit le montant. Par ailleurs, et en réponse à une question relative au nombre de GAB opérationnels, le DG

d'Algérie Poste avance le chiffre de 900 distributeurs que compte l'entreprise au niveau du territoire national, «dont 600 ont été installés, cette année». Cela dit, ce nombre est appelé à s'accroître, l'objectif étant d'implanter, d'ici 2019, un distributeur électronique dans chaque daïra.

Évoquant la question du «courrier postal», le DG d'Algérie Poste, tout en concédant que «la partie courrier postal est le point noir d'Algérie Poste», signale la mise en place d'un système de cartographie dédié au suivi de l'acheminement du courrier, au niveau national et international. Un système qui est soutenu, a-t-il affirmé, par l'application «Trace-mail» qui assure le suivi électronique du courrier «en temps réel». Cette application, qui sera opérationnelle à partir de janvier 2017, a-t-il annoncé, «permet de suivre le courrier à tout moment, aux fins de lui assurer une meilleure tracabilité», insiste l'hôte d'El Moudjahid. Cela donne ainsi la possibilité aux clients de suivre l'acheminement de leurs courriers sur son site web et de régler le problème des retards enregistrés au niveau de la distribution des courriers en papier, et particulièrement concernant les factures. Remarque importante à retenir, Algérie Poste, qui accusait un déficit d'environ 5 milliards de dinars en 2014, était excédentaire en 2015 de 7,8 milliards de DA, et ce après la réduction des dépenses de fonctionnement, ainsi que la masse salariale. Pour l'année 2016, M. Sayah prévoit une meilleure situation financière allant jusqu'à dire que l'établissement est à l'aise jusqu'à 2020, et ce grâce à l'utilisation intensive des TIC, a-t-il fait remarquer.

En réponse à une question relative aux détournements, M. Sayah fera savoir que la Poste a évalué à environ 80 millions de dinars, le montant global de l'argent détourné de l'entreprise. «Auparavant, les détournements se chiffraient à 200 millions de dinars»,

a-t-il précisé. Interrogé sur les facteurs qui seront dotés de plusieurs tâches et qui auront la mission d'agent commercial à domicile, le conférencier répond qu'après le succès de l'opération-pilote, «nous sommes au stade de généralisation». Et d'ajouter : «Pas moins de 500 facteurs agent commercial ont été recrutés.»

## [Paiement électronique : Lancement de « Jibayatic »](#)

**Source : El Moudjahid**

Le e- paiement continue de faire son bonhomme de chemin en Algérie, et, désormais, le recouvrement «online» des impôts est possible. Le système de télédéclaration et de télépaiement des impôts et taxes pour les opérateurs économiques relevant de la Direction des grandes entreprises (DGE) a été en effet lancé, hier, par le ministre des Finances. Un portail de téléprocédures, appelé «Jibayatic» (NDLR : Ta fiscalité) est ainsi mis à la disposition de cette catégorie d'opérateurs, et ce dans le cadre du programme de modernisation, élaboré par le ministère des Finances, visant «l'amélioration» de la relation numérique avec les contribuables. En clair, le contribuable ne sera plus contraint de se déplacer auprès des services fiscaux pour présenter les déclarations fiscales et payer les impôts, puisque sur un simple clic, il aura à sa disposition une série d'imprimés fiscaux téléchargeables sous format dynamique et interactif. Le système est destiné, dans un premier temps, aux gros contribuables. «Ça permettra, aux 270 grands opérateurs économiques qui sont concernés, dans une première phase, de faire leur déclaration d'impôts et de s'en acquitter, mensuellement, par le biais du web», s'est félicité le ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, en présence, notamment de la ministre de la Poste et des TIC, Houda-Imane Faraoun.

En réalité, ce sont deux portails mis à la disposition des opérateurs. L'un est commun à l'ensemble des opérateurs afin qu'ils fassent leur télédéclaration des impôts mensuels, tandis que l'autre est individuel et diffère d'un opérateur à un autre. Il permet à chacune des banques de pouvoir effectuer ce paiement à travers un ordre de virement à distance, l'établissement bancaire s'appuyant sur une carte de paiement unique. 13 banques publiques et privées sont par ailleurs concernées par ce service de télépaiement. Espace «privé» et «sécurisé», plusieurs services seront offerts dans le portail «Jibayatic» accessible via «www.jibayatic.dz». Il s'agit essentiellement de l'accès aux données d'identification, de la saisie assistée d'une déclaration d'impôts avec calcul automatique et choix d'options sous forme de listes déroulantes, et d'une meilleure traçabilité et maîtrise des échanges avec l'administration fiscale, grâce à un suivi précis des déclarations envoyées. Outre la liasse fiscale et la déclaration tenant lieu de bordereau avis de versement (le G50), le système de télédéclaration et le télépaiement des impôts concerne les déclarations annuelles relatives au BIC-IRG (Bénéfice industriel et commercial-Impôt sur le revenu global) relatif au régime du réel et la TAP (G11) et à l'IBS (G4), les justificatifs du crédit d'impôt (G5), la déclaration d'existence (G8), ainsi que la déclaration du chiffre d'affaires de l'Imprimé fiscal unique (IFU - G12).

### M. Abdelkader Ouali sur les chantiers des grands transferts : Métamorphoser la région

**Source : El Moudjahid**

En entamant hier une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Sétif, M. Abdelkader Ouali, ministre

des Ressources en eau et de l'Environnement, a consacré une large part de son temps à ce grand projet structurant des grands transferts hydrauliques à partir des barrages d'Erraguene dans la wilaya de Jijel et Ighil Emda dans celle de Bejaia vers les hautes plaines sétifiennes.

Un grand projet dont l'impact, au delà des apports qu'il induira en matière d'eau potable sur pas moins de 28 communes de cette wilaya, permettra de métamorphoser le paysage agricole avec l'irrigation de plus 36.000 hectares, des rendements qui seront ainsi quintuplés, et la création de pas moins de 100.000 emplois directs et indirects, dont 36 000 permanents.

Pas moins 313 millions de m<sup>3</sup>/an seront ainsi transférés vers les deux barrages de Maouane dans la commune de Sétif, d'une capacité de 148 millions de m<sup>3</sup> et Draa Ediss dans la commune de Tachouda, d'une capacité de 137 millions de m<sup>3</sup> en passant par cette réalisation d'envergure qu'est aussi le barrage de Tabelout (wilaya de Jijel) qui se veut être un joyau en la matière de par la hauteur de sa digue (121 m), sa conception et une capacité de 294 millions de m<sup>3</sup> qui le hissent ainsi à la 4<sup>e</sup> place au niveau national après les barrages de Beni Haroun, Koudiet Assderdoun et Gargar dans la wilaya de Chlef.

Ce sont là autant d'éléments forts qui attestent de l'importance que revêt une telle visite qui intervient au lendemain d'une visite analogue qu'avait effectuée M. Abdelkader Ouali, en juillet dernier, à l'issue de laquelle il avait annoncé une série de décisions tendant à booster ce mégaprojet, autant sur le système Est alors à l'arrêt depuis 2013, suite à des contraintes géologique et géotechnique survenues au niveau de la galerie d'amenée de Ain Seb, imposant de ce fait un tracé alternatif extérieur sur 21 km pour contourner la

montagne, que le système ouest annonçant la réception avant la fin de l'année, la réception des derniers équipements.

C'est sur ces mêmes lieux que le ministre accompagné du wali et des autorités de la wilaya, s'est rendu pour s'enquérir de l'évolution du système Est et, chose promise, chose due, constater de visu la reprise des travaux de la galerie d'amenée avec la décision de réduire les délais de réalisation à 18 mois sur les 24 prévus initialement. Comme il décidera de la mise en place de 24 fronts qui seront ouverts en parallèle sur la galerie d'amenée de Ain Seb, du confortement des 4 km déjà creusés au niveau de la galerie, de la réalisation de l'ouvrage de génie civil et de la pose de canalisations. M. Abdelkader Ouali insistera sur la nécessité de coordonner toutes les actions avec le projet de pénétrante Djendjen-El Eulma et ramener les délais de livraison du viaduc traversant le barrage de Tabelout avant juin 2017, date butoir pour la mise en eau de ce barrage d'une capacité de 294 millions de m<sup>3</sup>.

Une occasion qui permettra au ministre de recevoir toutes les explications sur les avancées du système Est, orienté vers le renforcement en AEP de 15 communes regroupant plus de 720.000 habitants et l'irrigation de 25.000 hectares sur les plaines fertiles d'El Eulma.

Dans la commune de Draa el Gaid (wilaya de Bejaia), la visite de la station de pompage SR 2 permettra au ministre de constater là aussi comme il a été décidé lors de sa dernière visite, la réception et le montage des équipements électromécaniques et hydro dynamiques dont il avait annoncé la réception lors de sa dernière visite.

Un exposé sur le transfert Ouest destiné à transférer 119 millions de m<sup>3</sup> du barrage d'Ighil Emda dans la



wilaya de Bejaia vers le nouveau barrage de Maouane s'ensuivra, sachant que pas moins de 13 communes, soit 1.106.000 d'habitants, seront renforcées en eau potable à partir de cet ouvrage qui permettra d'irriguer 15.800 hectares.

De retour à Sétif, le ministre donnera le coup d'envoi des travaux de déviation du CW 139 contournant le barrage de Maouane sur 15 km.

### Importations des médicaments : Légère baisse de la facture

**Source : El Moudjahid**

La facture d'importation des produits pharmaceutiques a baissé de plus de 2% au cours des dix premiers mois de 2016 par rapport à la même période de l'année 2015, a appris l'APS auprès des Douanes. Ainsi, la valeur des importations de ces produits s'est réduite à 1,51 milliard de dollars (md usd) entre début janvier et fin octobre 2016, contre 1,55 md usd à la même période de 2015, soit une baisse de 2,12 %, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis). Quant aux quantités importées, elles ont reculé de 7,7% en s'établissant à 19.389 tonnes (t) contre 21.004 t.

Par catégorie de produits, la facture des médicaments à usage humain s'est chiffrée à 1,42 md usd contre 1,47 md usd (-2,94 %), avec des quantités qui ont aussi baissé à 17.294 t contre 19.083 t (-9,4%). Pour les médicaments à usage vétérinaire, la facture a par contre légèrement augmenté à 25,1 millions usd contre 24,7 millions usd pour la même période de 2015, soit une hausse de 1,55%, alors que les quantités importées ont baissé à 541 t contre 578,5 t (-6,46%). Pour les importations des produits parapharmaceutiques (pansements adhésifs, gazes, réactifs...), elles ont

augmenté à 64,5 millions usd (1,5 million t) contre 54,6 millions usd (1,3 million t), soit une hausse de 18,2% en valeur et de 15,21 % en volume. Dans le cadre de la rationalisation des importations des médicaments, un arrêté ministériel publié en décembre 2015 avait fixé la liste des produits pharmaceutiques à usage humain et des matériels médicaux fabriqués en Algérie qui sont interdits à l'importation. Il s'agit de 357 médicaments composés de comprimés, crèmes et pommades dermiques, solutions injectables, suppositoires, pommades ophtalmiques et de sirop. S'y ajoute également une liste de onze matériels médicaux fabriqués localement et qui sont aussi interdits à l'importation telles les seringues, compresses et bandes de gaze et la bicarbonate de soude pour dialyse. En 2015, les importations des produits pharmaceutiques avaient atteint 1,96 milliard de dollars (-22% par rapport à 2014) pour un volume global de près de 27.000 tonnes (-15,32%).

### Economie numérique: La loi sur le e-commerce présentée bientôt au gouvernement

**Source : Le Quotidien d'Oran**

La loi sur le e-commerce devrait être «présentée au gouvernement durant ce mois-ci», a annoncé hier dimanche le ministre délégué à l'Economie numérique Moatassim Boudiaf.

Il a précisé à la radio nationale que « la ministre de la Poste et des TIC est en charge de ce dossier. Le projet est bien avancé ; il est en phase finale pour être présenté au gouvernement et ensuite aux deux Chambres». Il relèvera cependant que «les délais nécessaires (pour l'examen de ce projet, Ndlr) au Parlement ne sont pas maîtrisables». Pour lui, la

civilisation numérique «est un projet sociétal, il se construit. Il faut préparer toute une génération à cette civilisation numérique. Il faut qu'on se donne les moyens pour qu'on puisse être dans le premier peloton».

Par ailleurs, le ministre a souligné que l'introduction du e-paiement en Algérie, effectif depuis le 4 octobre dernier, a été suivi par la télédéclaration fiscale pour les grandes entreprises. «C'est un nouveau mode de paiement ouvert aux opérateurs économiques». La télédéclaration, a-t-il dit, est un système de paiement électronique pour les opérateurs économiques. Elle se déclinera à travers « deux portails web pour la télédéclaration mensuelle G50 et celui des banques des entreprises, qui est différent d'un opérateur à un autre pour ordonner à distance un paiement», explique le ministre délégué. Il a précisé qu'un télépaiement est adossé à une télédéclaration, ce n'est pas comme le e-paiement, car «un télépaiement ne s'appuie pas sur une carte de paiement et fait usage d'une carte électronique grâce à un ordre de paiement à distance». Ce système de télépaiement est destiné aux «grandes entreprises qui émargent à la direction générale des grandes entreprises de Ben Aknoun. Il y a environ 2.700 entreprises qui déclarent leurs impôts.

Ce sont ces acteurs économiques qui sont concernés par la 1ère phase, en plus de 13 banques (6 banques publiques et 7 privées), qui ont tenu à être dans ce peloton d'opérateurs économiques pour le télépaiement à distance». M. Moatassim souligne que les services des domaines et des douanes, qui ont besoin de plateformes spécifiques, auront «leur système centralisé. Mais, pour les domaines c'est plus complexe, il y a un patrimoine domanial à numériser». Il a expliqué que pour les domaines et les douanes, «on travaille sur d'autres thématiques pour la

modernisation de ces institutions. La modernisation des systèmes financiers passe par le budget, la comptabilité et les impôts, qui traitent la finance publique. Viendront ensuite les institutions des domaines et douanes».

Concernant les banques, le ministre délégué a indiqué qu' «on travaille à moderniser leur système. Leur problème est qu'elles sont handicapées par leur manque d'information, plusieurs banques vont évoluer vers un système centralisé. Il y a trois banques publiques concernées par cette opération en 2017, et les trois autres vont passer par une phase transitoire, soit le global banking ou le digital banking». M. Moatassim a souligné que «cette centralisation va nous permettre d'arriver à des standards élevés» en matière d'e-banking.

Depuis le 4 octobre dernier, date à laquelle plusieurs entreprises sont passées au e-paiement (SEAAL, Air Algérie,...), il y a eu 5000 transactions, 930.000 mots de passe ont été donnés et 16 banques offrent ce service, alors que le portail dédié à ce service a enregistré 280.000 visites, a-t-il indiqué. Il relèvera que «nous avons aujourd'hui 5000 transactions en deux mois et dix jours». Après la Seaal, il a annoncé que l'ADE passera prochainement au paiement de ses factures via le e-paiement. Mais, «le plus important est Sonelgaz avec laquelle on travaille. Avant la fin du 1er trimestre 2017 on doit arriver au paiement des factures par e-paiement». Car, a-t-il précisé, «aujourd'hui, on doit sensibiliser davantage les utilisateurs, l'objectif étant d'encourager l'usage de l'e-paiement». Par ailleurs, le ministre délégué à l'Economie numérique a indiqué que le m-paiement (paiement via un terminal mobile via la 3G ou la 4G) est un mode de paiement «complémentaire au e-paiement, que l'utilisateur a besoin d'une carte unique». Il annoncera que le paiement, à

travers le téléphone mobile, de factures ou d'autres services liés au e-paiement se fera en 2018.

### Coopération algéro-tunisienne : Signature d'une convention de partenariat

#### **Source : Transaction d'Algérie**

Une convention de partenariat visant le développement de l'investissement algéro-tunisien dans les différents secteurs a été signée samedi à Constantine entre le Club des entrepreneurs et investisseurs grand Constantinois (CEIGC) et la Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (CECT).

La convention stipule la mise en place d'une coordination entre ces deux organisations patronales pour l'intensification des rencontres entre opérateurs économiques des deux parties, tout en contribuant à augmenter le volume des échanges économiques de ces deux pays, a précisé, à ce propos, le président du CEIGC, Omar Mehsas, en marge d'une rencontre organisée sous l'intitulé "Ensemble pour un investissement durable et réussi." La convention s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'investissement, tous secteurs d'activités confondus, et de l'épanouissement de l'économie de ces deux pays, a-t-il souligné lors de cette rencontre-débat organisée dans un hôtel à la nouvelle ville Ali Mendjeli, à l'initiative de ce club. Des facilitations sont prévues par le gouvernement algérien afin d'alléger les procédures administratives, fiscales et parafiscales au profit des investisseurs désireux d'investir dans les différents domaines d'activité dont la santé, l'agriculture, l'agroalimentaire, la pharmacie et l'industrie, a souligné M. Mehsas. La hausse du taux d'échange économique entre l'Algérie et la Tunisie qui ne dépasse pas actuellement les 4 % demeure "l'objectif primordial" de la signature de cette convention, a

indiqué de son côté, Redha Chaâra, le président de la CECT, qui a souligné l'importance de concrétiser la stratégie de coopération entre l'Algérie et la Tunisie pour un développement durable qui se traduirait par la création de nouvelles entreprises économiques lesquelles contribueront à la lutte contre la contrebande dans les régions frontalières et la réduction du taux de chômage à travers la création de nouveaux postes d'emploi. "Il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place une coordination réelle et efficace dans les différents secteurs pour permettre un développement durable de l'investissement dans ces deux pays", ont affirmé les participants à cette rencontre tenue en présence de 110 opérateurs économiques algériens et tunisiens dont 80 Algériens. L'urgence de développer et d'améliorer la relation entre l'Algérie et la Tunisie a été soulignée par les intervenants lors de cette rencontre qui ont mis en exergue les potentialités touristiques et naturelles que renferment ces deux pays. La mise en place de nouvelles feuilles de routes et le recyclage des employeurs des secteurs du tourisme figurent parmi les mesures à prendre pour renforcer les échanges commerciaux et la création d'une dynamique touristique entre les deux pays, a précisé, dans ce contexte, Hassane Lebad, directeur local du secteur du tourisme. Plusieurs cadres et responsables d'organismes partenaires dont la chambre du commerce et d'industrie Rhumel (CCIR), l'Union général des commerçants et artisans algériens (UGCAA), l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), les Confédérations algériennes de patronat (CAP) des wilayas de Constantine, de Skikda et d'Annaba ainsi que les Directions des impôts, du tourisme et de l'artisanat, des douanes et l'Inspection du travail ont également pris part à cette rencontre.

### Algérie-Arabie Saoudite : un 5e vol hebdomadaire Djeddah-Alger à partir de janvier 2017

**Source : Maghreb Emergent**

La compagnie Saudi Arabian Airlines compte ouvrir une 5ème ligne directe hebdomadaire entre l'Algérie et l'Arabie Saoudite à partir du mois de janvier 2017.

Dans une déclaration à l'APS, le directeur de Saudi Arabian Airlines Algérie, Mohamed Ali Mohamed Nemri a indiqué que cette ligne reliera les aéroports d'Alger et de Djeddah, portant le nombre des vols entre ces deux aéroports à trois vols hebdomadaires outre deux autres vols entre Alger et Médine.

La compagnie aérienne saoudienne a repris ses vols réguliers vers l'Algérie en novembre dernier avec deux liaisons directes. La première entre Djeddah et Alger à raison de deux vols hebdomadaires et la deuxième entre Médine et Alger à raison de deux vols hebdomadaires, et ce les samedi, lundi et mercredi.

La compagnie aérienne saoudienne a réservé deux boeing 777 pour le transport des voyageurs: le premier est d'une capacité de 341 places, (14 en classe affaires et 327 en classe économique) pour la desserte Alger-Djeddah. Le deuxième est d'une capacité de 413 places (30 en classe affaires et 383 en la classe économique) pour la desserte Alger-Médine.

Le vol d'une durée de 4h45mn est à un prix variant entre 58.000 DA et 86.000 DA a fait savoir M. Nemri, ajoutant que les quatre vols assureront quelque 1.500 places/semaine.

La programmation de ces deux lignes "permettra aux voyageurs à destination d'Arabie Saoudite de réduire considérablement la durée du vol", a précisé M. Nemri, rappelant que les voyageurs vers ces deux destinations étaient, par le passé, contraints de faire escale à Istanbul, à Doha ou au Caire.

"Nous aspirons également à augmenter le nombre des vols au profit des pèlerins accomplissant la Omra, des hommes d'affaires et des touristes algériens à destination des Lieux saints et de nouvelles destinations vers le Moyen Orient, l'extrême est et le sud-est asiatique (la Thaïlande, le Vietnam, le Singapour, la Chine, le Japon, la Corée du sud, la Malaisie, les Maldives et autres), a ajouté M. Nemri.

Saudi Arabian airlines a repris, le 21 novembre dernier, ses vols réguliers entre l'Arabie saoudite et l'Algérie, desservis auparavant dans le cadre de lignes aériennes contractuelles pour le transport des pèlerins tant pour le Hadj que pour la Omra.

Néanmoins, la compagnie aérienne saoudienne poursuivra ses lignes contractuelles pour le transport des pèlerins algériens accomplissant le Hadj et la Omra.

### Caarama Assurance prévoit l'ouverture de son capital

**Source : Maghreb Emergent**

La compagnie Caarama Assurance prévoit «un important plan d'innovation» en matière de produits, de réseaux..., durant l'année prochaine. C'est ce qu'a indiqué aujourd'hui à Alger son Pdg, Ammar Meslouh.

Le Pdg de Caarama Assurance, prévoit ainsi, l'ouverture du capital de sa compagnie dans moins de deux mois, mais sans donner plus de détails sur cette opération, disant qu'il important d'investir dans Caarama Assurance vu sa solvabilité. Par rapport à sa participation à l'emprunt obligataire lancé par l'Etat dans l'objectif d'engager des investissements, M. Meslouh, a affirmé qu'il a contribué à hauteur de plus de 400 millions de dinars.

Le Pdg de Caarama Assurance, dira lors d'une conférence de presse qu'il a animée, que sa compagnie va atteindre ses objectifs financiers d'ici la fin de l'année en cours avec 2 milliards de dinars de chiffre d'affaire, soit une hausse de plus de 10% par rapport à l'année écoulée (1,8 milliards de dinars). Au 30 juin dernier, Caarama Assurance a enregistré un chiffre d'affaire de 1,5 milliard de dinars, marquant ainsi une évolution de +16% par rapport à la même période de l'année dernière.

Cette évolution a permis à Caarama Assurance de consolider sa position sur le marché avec une part de marché de 23%, en nette amélioration par rapport à l'année 2015, a précisé le Pdg de la compagnie Ammar Meslouh. Ce dernier soulignera que son objectif est de « continuer à travailler pour améliorer les produits de Caarama et ce pour atteindre plus de citoyens ».

Pour le conférencier, cette progression notable du chiffre d'affaires, s'est accompagnée également par une nette amélioration de ses indicateurs de gestion, témoignant d'«une excellente santé financière » et d'«une ligne managériale tournée vers la consolidation des acquis et la pérennisation de Caarama Assurance comme acteur engagé dans le marché des assurances de personnes ».

M. Meslouh citera quelques principaux indicateurs, à savoir l'augmentation de plus de 30 fois du chiffre d'affaires réalisé par le réseau propre de Caarama Assurance entre 2014 et 2015, une évolution de +45% dans la branche prévoyance collective par rapport à l'année écoulée. Tout en étant leader sur le marché des assurances de personnes pour cette branche et une marge de solvabilité de 316% en 2015, qui traduit la solidité financière de Caarama Assurance ainsi que sa conformité aux exigences réglementaires en la matière.

Concernant les prestations réglées au premier semestre de l'année en cours, le PDG de Caarama indique qu'elles ont atteint « plus de 455 millions de dinars », marquant « une évolution de 24,1% » par rapport à l'année 2015. Nous avons pu placé plus de 4,4 milliards de dinars, soit près de 30% de l'ensemble des placements des compagnies d'assurance de personnes à fin 2015, précise le conférencier qui précise que ces placements ont augmenté de 23,6% par rapport à l'année au 30 juin 2016, pour se situer à plus de 4,6 milliards de dinars, générant plus de 65 millions de dinars de produits financiers, soit un taux d'évolution de 56% par rapport à l'année écoulée.

### [La briqueterie de Tidjellabine table sur l'exportation à l'horizon 2018](#)

**Source : El Watan**

La briqueterie de Tidjellabine voit grand. Inaugurée hier en présence du wali de Boumerdès et des responsables du partenaire allemand, Lingl, cette usine flambant neuve est équipée de machines de haute technologie.

L'ambition de ses responsables ne se limite pas à satisfaire les besoins du marché national en briques, mais également à exporter certains de leurs produits à

l'horizon 2018. Et ce ne sont pas les moyens qui manquent. Implantée sur une assiette qui s'étend sur 3 hectares, cette Sarl a acquis juste à côté un terrain de 20 ha pour étendre ses activités et diversifier sa gamme de production. Autre avantage, cette unité dont le coût de réalisation avoisine les 3 milliards de dinars, s'approvisionne en matière première depuis une carrière d'argile se trouvant à 2 kilomètres plus loin. «Les objectifs tracés pour la première phase sont atteints. Aujourd'hui, nous fabriquons en moyenne 280 000 tonnes de briques par an.

La seconde phase du développement de l'entreprise consiste à diversifier nos produits et nous lancer dans la fabrication de tuiles, de pavés, de peinture du bâtiment et automobile... pour réduire les importations et répondre aux besoins des usines de montage de véhicules déjà installées en Algérie ou qui le seront incessamment», confie Hamid Yacef, le gérant de cette société qui est entrée en activité en août dernier.

Malgré les difficultés et les entraves d'ordre bureaucratique, ce jeune manager ne désespère pas de voir la capacité de production doubler d'ici 2019. «Le wali s'est engagé à lever tous les obstacles pour concrétiser nos projets. Dans deux ans, nous allons atteindre les 560 000 briques/an», a-t-il annoncé. S'agissant des moyens humains, M. Yacef précise que l'entreprise va créer 1070 postes d'emploi après la concrétisation de ses nouveaux investissements. «Le recrutement est accordé en priorité aux nouveaux diplômés universitaires.

Et on n'exige pas d'eux de l'expérience pour les embaucher», a-t-il souligné. Selon lui, la formation du personnel est assurée par le partenaire allemand, Lingl, leader européen de la machinerie industrielle. Présent aux quatre coins du monde, cette firme a réalisé de

nombreuses briqueteries à travers le pays, dont celles de Bordj Bou Arréridj et El Tarf. L'extension des activités de l'unité de Tidjellabine permettra sans aucun doute de réduire la pression sur la demande en produits plats à l'échelle nationale, voire régionale.

De par les qualités intrinsèques de cette unités, les produits en argile répondent aux standards internationaux, contribuent à réduire la consommation d'énergie et assurent une isolation thermique des foyers. La réussite de cette usine doit servir d'exemple pour les pseudo-investisseurs qui tardent à lancer leurs projets et honorer les engagements vis-à-vis de l'Etat qui leur a octroyé de vastes terrains dans les zones d'activité et de dépôts de la région.

## **TRANSACTIONS & CONTRATS**

### [Raffinage des hydrocarbures : Sonatrach signe des contrats de partenariat](#)

**Source : El Moudjahid**

La société publique algérienne des hydrocarbures, Sonatrach, a procédé, hier, à la signature de deux contrats. Le premier avec une société espagnole d'engineering « Tecnicas Reunidas », tandis que le second a été conclu avec la société « Amec Foster Wheeler-France ».

Le 1er contrat a été paraphé par le vice-président de Sonatrach chargé de la liquéfaction, du raffinage et de la pétrochimie, Akli Remini, et le vice-président d'engineering Tecnicas Reunidas Internacional, Manuel Alabart Fernandez-Cavda. Ce contrat conclu pour un montant de 5.590.642 millions d'euros en forfait, l'engineering de base et sélection des EPCC, ainsi que 9.912.774 euros et 88.329.461 DA, provisionnés pour les activités du PMC, porte sur la réalisation d'études



d'ingénierie de base du projet d'hydrocraquage du fuel et de traitement des excédents de naphta, issus de la raffinerie de Skikda, en vue de la maximisation en carburants aux spécifications qualitatives « EuroV ».

Ce projet situé dans la zone industrielle de Skikda devra permettre de renforcer les capacités de production de Sonatrach en produits pétroliers raffinés afin de satisfaire les besoins actuels et futurs du marché national.

D'une durée de réalisation de 34 mois, les unités d'hydrocraquage du fuel-oil et de reformage catalytique des excédents de naphta de la raffinerie de Skikda seront conçues pour une capacité de traitement annuelle en fuel-oil de 4,6 millions de tonnes et en excédents de naphta de 4 millions de tonnes, engendrant ainsi une production annuelle de 3,2 millions de tonnes de gasoil et de 3,5 millions de tonnes d'essences, permettant ainsi de réduire le déficit enregistré sur le marché national et de mieux valoriser les produits issus de la raffinerie.

Le second contrat, d'une durée de 18 mois et d'un montant de 5,17 millions d'euros, a été attribué à la société française Amec Foster Wheeler. Signé par M. Remini et le P-dg d'Amec Foster Wheeler, Giuseppe Zuccaro, celui-ci porte sur l'élaboration d'études de base de type feed pour le projet Méthyl Tert Butyl Ether (MTBE) et l'assistance de Sonatrach dans l'analyse des offres techniques des soumissionnaires, dans le cadre de la sélection d'un contrat pour la réalisation du complexe MTBE, qui sera implanté au sein de la zone industrielle d'Arzew. Ce projet permettra le traitement annuel de 75.000 tonnes de méthanol issus du CP1Z et de 150.000 tonnes de butane issus du GP1Z, permettant une production annuelle de 200.000 tonnes de MTBE

destinées à augmenter de 80 à 95% l'indice d'octane des essences produites par les raffineries de Sonatrach.

L'ambassadeur d'Espagne félicite le gouvernement algérien pour les excellents résultats enregistrés au sein de l'OPEP

Ainsi, et en cette occasion, le président-directeur général de la Sonatrach, Amine Mazouzi, a fait savoir, que la signature de ces deux contrats, « confirme la volonté de la compagnie Sonatrach de valoriser d'avantage les ressources en gaz naturel, les GPL et les produits raffinés pour satisfaire les besoins du marché national, renforcer le tissu industriel national par l'émergence des industries de transformation (PME/PMI), notamment pour dégager une plus-value par l'exportation des excédents de production ». Il a souligné, toutefois, que ces deux contrats « marquent le lancement intégral du programme de raffinage de la sonatrach ».

« La concrétisation du programme de raffinage de la sonatrach à partir de 2020 couvrira les besoins du marché national en produits pétroliers, et dégagera des excédents à l'exportation », a-t-il souligné, ajoutant que l'objectif étant « d'assurer la couverture des besoins du marché national à l'horizon 2040 ».

Pour sa part, l'ambassadeur d'Espagne à Alger, M. Alejandro Polanco, s'est félicité de la concrétisation de ces deux projets « importants » pour les deux partenaires, estimant que cet accord consolidera les relations bilatérales entre l'Algérie et l'Espagne, déjà « excellentes » dans tous les domaines, notamment à l'approche de la tenue de la 7e réunion de haut niveau entre les deux pays prévue en 2017 à Alger.

Par ailleurs, M. Polanco a tenu à féliciter le gouvernement « pour ses excellentes directives et démarches diplomatiques que l'Algérie a menées ces derniers mois pour renforcer une nouvelle politique de production au sein de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) afin d'arriver à des résultats qui renforcent la prévisibilité et la stabilité du marché pétrolier ».

Le vice-président de Tecnicas Reunidas International, Manuel Alabart Bernandez Cavada, a quant à lui souligné que la signature de ces deux importants contrats « vient confirmer la qualité appréciable des relations entre la Sonatrach et ses partenaires étrangers, dont l'objectif commun est un partenariat économique gagnant-gagnant », a-t-il noté en rappelant, que la signature de ces contrats entre dans le cadre de la signature, le mois de mars dernier, des contrats feed pour la réalisation des études d'engineering de base de nouvelles raffineries, ainsi que la concrétisation du reste du programme de développement de l'Aval pétrolier et gazier de la Sonatrach.

### **Atteindre l'autosatisfaction des besoins en carburants d'ici 2018**

En marge de la cérémonie de signature, M. Remini a indiqué à la presse que ces projets visent la création d'un maximum d'emplois et l'exploitation maximale des matières première nationales pour les besoins du marché local et pour l'exportation.

A ce propos, il a expliqué que « le naphta et le fuel étant de moins en moins demandés sur les marchés internationaux, le mieux serait donc de les transformer en gasoil et en essence, à travers ces projets, pour les besoins du marché national et les valoriser ». « L'année

2016 a été consacrée au lancement des études, tandis que celle de 2017 sera dédiée à leur concrétisation », a-t-il avancé. Sur ce point, il a fait savoir que depuis fin 2007, soit depuis que la consommation nationale a dépassé la capacité de production des raffineries du pays, l'Algérie a importé jusqu'à 2015 pour près de 20 milliards de dollars de carburants globalement. D'où l'intérêt de lancer ces projets, a-t-il soutenu. « Nous avons un large programme de lancement de projets de raffinage. D'ailleurs, la facture d'importation des carburants ne dépassera pas un milliard de dollars en 2016, contrairement aux années passées durant lesquelles nous en importons entre 2 à 3 milliards de dollars par an », a-t-il souligné.

« Notre objectif est de convertir nos matières premières localement, d'arriver à l'autosatisfaction de nos besoins en carburants à partir de 2018 et en devenir exportateur à partir de 2020 », a-t-il avancé.

Le vice-président chargé de la liquéfaction a aussi signalé qu'un autre « grand projet » dans le raffinage sera annoncé au cours du premier trimestre 2017. Il s'agit d'un projet d'extraction de kérosène (utilisé notamment pour l'alimentation des réacteurs d'avions), un produit largement demandé tant sur le marché national qu'international, et qui sera réalisé à Skikda début 2017. Pour ce faire, le responsable précisera que « le partenaire étranger de ce projet sera désigné incessamment ».

## **REGIONS**

### **7 millions de litres d'huile d'olives attendus à Bouira**

**Source : L'Econews**

Considérée parmi les régions du pays ayant un fort potentiel oléicole, la wilaya de Bouira table sur une production de 70 000 hectolitres (7 millions de litres) d'huile d'olive au terme de la saison en cours (2016-2017), selon les prévisions rendues publiques ce dimanche par la DSA (Direction des services agricoles).

Avec ce niveau, certes, la récolte s'annonce significativement en hausse par rapport à la campagne précédente (56 700 hectolitres), mais elle demeure en deçà des attentes compte tenu de l'importance de la surface oléicole dont jouit cette wilaya et qui s'élève à près de 40 000 hectares.

En quantité d'olives, le même pronostic de l'administration sectorielle locale prévoit une récolte qui dépasserait les 380 000 quintaux (qtx), soit une hausse de 27% par rapport à la saison d'avant où à peine 300 000 qtx seulement ont été cueillis. Le rendement en huile attendu pour cette année, quant à lui, est de 18 litres/quintal, (19l/q l'an dernier).

Dans son analyse de la situation globale de la filière oléicole dans la région, la DAS de Bouira relève certaines contraintes majeures qui freinent l'élan de la production locale. En premier lieu, l'épisode de sécheresse qui a frappé la saison automnale dernière, ce qui s'est traduit en conséquence par un retard énorme pris par le processus de maturation du fruit. Une raison pour laquelle, les huileries de la région ont entamé la campagne de trituration avec un retard de près de 5 semaines.

Les producteurs, de leur côté, ont fait état de l'apparition de la mouche de l'olive, un parasite favorisé par les conditions climatiques difficiles de cette année et qui provoque la chute du fruit avant sa maturation.

Les oléiculteurs regrettent néanmoins l'absence de soutien des pouvoirs publics pour éradiquer ce fléau.

Au niveau des huileries, l'heure est à présent à la spéculation sur le prix de cette denrée précieuse appréciée et fortement demandée dans les quatre coins du pays. A priori, le litre d'huile fraîche (de la saison en cours) est cédé à 800 dinars contre 600 à 700 DA celui de la campagne précédente. D'aucuns misent sur un prix à 1 000 DA, voire plus, d'ici la fin de la saison de cueillette.

Globalement, Bouira représente près de 10% de la production nationale d'olives à l'huile, occupant ainsi la 4ème position derrière Béjaïa (20%), Tizi-Ouzou (15 %) et Skikda (10%).

### **136 projets d'investissement recensés à Alger**

**Source : Algérie Eco**

Plusieurs entreprises industrielles et économiques spécialisées dans la production de matériaux de construction, de médicaments et de lait et dérivés sont opérationnelles dans les communes de Reghaïa, El Harrach et Birtouta.

Mme Fatiha Slimani, chargée d'études et de synthèses à la wilaya d'Alger, a fait savoir que "136 projets d'investissement sont recensés au niveau de la wilaya d'Alger dont 36 dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah", précisant que "l'enveloppe financière globale allouée à ces projets est de 650 milliards de DA".

Ces projets, selon la responsable, qui consistent en la réalisation de parkings, polycliniques, hôtels et autres contribueront à la création de 22.000 postes d'emploi.

Ces annonces ont été faites lors d'une visite de travail et d'inspection de plusieurs projets privés dans les communes de Rouiba, Reghaia, El Harrach, Birtouta et Sid M'hamed par le wali d'Alger Abdelkader Zoukh.

Il est question des unités industrielles de production du carrelage à Reghaia, du lait et dérivés à El Harrach et de médicaments dans la commune de Birtouta outre l'Institut de soutien aux universitaires porteurs de projets innovants (Sidi M'hamed).

Zoukh a fait savoir que "des mises en demeure ont été adressées aux investisseurs bénéficiaires d'assiettes foncières n'ayant pas encore entamé la réalisation de leurs projets".

En plus du lancement de plusieurs projets d'investissement dans la wilaya d'Alger, dont des unités d'agroalimentaire, de fabrication de bacs à ordures et d'équipements de protection de l'environnement à Rouiba et d'une salle omnisports, le wali d'Alger a procédé à la remise de plus de 120 actes de propriété aux bénéficiaires de logements dans les lotissements du "Lycée" et d'"El Merdja", dans la commune de Rouiba.

Selon le président de l'APC de Rouiba, Zouhir Ouezane, 590 bénéficiaires dans la commune de Rouiba seront concernés par cette opération, dans une première étape.